



Politique culturelle et du patrimoine

Mars 2012

La vision régionale en matière de développement culturel

La mise en œuvre de la politique repose sur la conviction que la MRC doit être un milieu ouvert aux arts et à la culture, ainsi qu'un soutien pour les projets qui en découlent. Citoyens, artistes, bénévoles, travailleurs de la culture et élus se sentent de plus en plus concernés par son impact sur la qualité de vie. La mise en commun des énergies déployées par tous ces intervenants permettra une meilleure connaissance de l'offre du milieu ainsi qu'une diffusion plus efficace des produits culturels locaux.

Afin de mettre en valeur le potentiel des artistes, de mieux les connaître et de pratiquer des activités culturelles, il est nécessaire d'établir un équilibre entre l'offre territoriale et le dynamisme de pôles culturels. Ce faisant, tous viendront à connaître et à profiter davantage de ce qui s'offre sur le territoire, et ainsi la culture saura élever le cadre de vie et sera profitable au développement social et économique du territoire.

Le cadre de la politique

La politique s'érige sur des bases naturelles, en harmonie avec le positionnement socioéconomique de la MRC et a pour but de permettre à la communauté d'avoir accès à un environnement culturel épanouissant. Dans cette optique, l'intervention de la MRC s'appuie sur des principes qui tiennent à cœur à toute la communauté.

Il s'agit de :

- l'appartenance territoriale;
- la participation et l'intérêt local et régional, la participation citoyenne;
- la reconnaissance;
- l'accessibilité;
- le développement et la valorisation de la communauté; ▪ la réalisation de soi.

Aussi, afin que la culture et le patrimoine soient des réels enjeux du développement régional, la MRC se donne des objectifs généraux qui habiteront toutes les décisions et les actions en lien avec le bien-être et l'épanouissement des citoyens.

- Permettre aux citoyens de la MRC d'avoir accès à des activités, des événements et des services de qualité;
- Reconnaître le travail des artistes, des organismes, des travailleurs et des bénévoles culturels du territoire;
- Promouvoir les bienfaits d'une vie culturelle riche.

Les orientations

La politique se déploie sur quatre orientations. Celles-ci constituent les planches de travail sur lesquelles la MRC entend œuvrer afin de faire de la politique un levier de développement pour toute la communauté.

Orientation : L'information, la consultation et la concertation

Afin que le développement culturel envisagé soit un réel facteur d'épanouissement pour les citoyens et que ceux-ci puissent jouir d'un environnement stimulant, tous les acteurs du milieu sont conviés à travailler ensemble au quotidien afin de maximiser les efforts déployés.

L'effervescence de la vie culturelle prendra son sens quand les intervenants, artisans et participants seront tous au rendez-vous. Afin d'aller dans cette direction, la MRC veut :

- Intégrer tous les acteurs du territoire dans le développement culturel régional;
- Maintenir des interactions continues entre les intervenants du milieu;
- Améliorer la circulation de l'information entre les municipalités, les artistes, les bénévoles, les travailleurs culturels et les diverses clientèles visées.

Orientation : Les lieux de pratique et de diffusion

La pratique culturelle, la création et la diffusion vont pouvoir s'épanouir et développer leur plein potentiel dans la mesure où ils s'exerceront dans un espace approprié. Ainsi, la MRC souhaite :

- Rendre accessibles des lieux de pratique, de création et de diffusion culturelles de qualité; ▪ Favoriser la tournée de spectacles et d'expositions.

Orientation : Le soutien

La MRC des Jardins-de-Napierville constitue une terre d'accueil pour de nombreux artistes ayant choisi de s'y établir pour trouver, à l'écart de Montréal, un espace de réflexion propice à la création. La MRC, par la qualité de son environnement campagnard et champêtre, leur assure un cadre intimiste pour exercer leur art ou encore se ressourcer.

Certains souhaitent y vivre à l'ombre, d'autres par contre, désirent profiter de ce cachet unique pour exercer leur talent ou faire valoir leurs réalisations auprès de visiteurs ou de spectateurs.

Afin que les artistes souhaitant interagir avec la population puissent trouver des espaces de création et des vitrines de diffusion adéquates, la MRC compte :

- Rendre accessibles des équipements techniques, scéniques et de l'expertise;
- Assurer un leadership politique du développement culturel régional;
- Mettre en œuvre une politique et des programmes de soutien;
- Rendre disponible un service permettant de connaître et d'avoir accès aux ressources du territoire;
- Reconnaître les artistes, les bénévoles et les travailleurs culturels;
- Outiller les municipalités afin de mieux soutenir le développement culturel local.

Orientation : La promotion et la mise en valeur

Le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville regorge d'artistes d'horizons variés, de richesses patrimoniales importantes ainsi que d'organismes et d'individus désireux de les faire valoir. Afin que les citoyens profitent mieux de cet environnement et tirent fierté des artistes et du patrimoine avec lesquels ils cohabitent, la MRC entend :

- Développer des stratégies afin de promouvoir les arts, la culture et le patrimoine dans la MRC et à l'extérieur ainsi que l'impact d'une vie culturelle riche;
- Développer des outils pour faire connaître les artistes, les organismes, les activités;
- Faire connaître et mettre en valeur l'histoire régionale;
- Rendre accessibles des outils assurant la protection du patrimoine.

La mise en œuvre de la politique

La politique saura devenir un outil de développement important pour la communauté de la MRC dans la mesure où elle sera portée par les élus et que l'ensemble des intervenants du milieu culturel régional en feront un projet commun.

De façon à engager la mise en œuvre de la politique, les leviers suivants seront soutenus par la MRC :

- L'attribution, à un élu, du mandat du développement culturel et du patrimoine;
- La création d'un comité culturel chargé du suivi de la mise en œuvre du projet et de la concertation du milieu;
- L'adoption d'un plan d'action annuel identifiant les projets à mettre de l'avant et les pistes de développement à actualiser.

Le rôle des intervenants

La politique s'appuie sur l'engagement des décideurs, des fonctionnaires, des travailleurs, des bénévoles du milieu ainsi que des artistes. Dans cette perspective, chacun devra mettre l'épaule à la roue pour réaliser les objectifs prescrits.

La MRC devra :

- Exercer un leadership afin que la politique soit mise en œuvre;
- Assurer une concertation au sein du milieu et des municipalités;
- Stimuler le développement culturel en soutenant les initiatives du milieu (incluant les municipalités).

Les municipalités sont invitées à :

- Mettre en place et soutenir des structures culturelles, notamment un comité mixte local;
- Assurer une concertation au plan du développement entre les organismes locaux, les artistes, etc. ;
- Rendre accessibles les infrastructures existantes.

Le milieu est encouragé à :

- S'engager dans un partenariat territorial afin de déterminer les priorités de développement;
- Se concerter afin de mettre en commun des ressources;

- Organiser et animer des activités destinées aux résidents et aux touristes.

Comité de suivi

Le comité de suivi est un groupe consultatif formé afin d'épauler la MRC au niveau de la mise en œuvre de la politique culturelle et du patrimoine.

Mandat

Essentiellement, le comité de suivi a pour mandat :

- de mobiliser le milieu afin de contribuer aux activités et projets issus de la politique culturelle;
- d'analyser les enjeux culturels régionaux et en faire rapport à la MRC;
- de conseiller la MRC quant aux priorités d'action dans lesquelles elle devrait s'investir; - d'assurer la mise en œuvre du plan d'action et de produire son renouvellement.

Composition

Chaque municipalité devrait être représentée au sein du comité de suivi : il en revient donc aux municipalités de déléguer un membre pour siéger au sein du comité.

Le comité devra être soutenu par un employé de la MRC, qui assurera la logistique des rencontres et la production des documents.

Plan d'action

Les orientations et les objectifs poursuivis par le plan d'action sont les suivants :

1. L'information, la consultation et la concertation
 - 1.1 Intégrer tous les acteurs du territoire
 - 1.2 Maintenir des interactions continues entre les intervenants
 - 1.3 Améliorer la circulation de l'information

2. Les lieux de pratique et de diffusion
 - 2.1 Rendre accessible des lieux
 - 2.2 Favoriser la tournée de spectacles et d'expositions

3. Le soutien
 - 3.1 Rendre accessibles des équipements techniques, scéniques et de l'expertise;
 - 3.2 Assurer un leadership politique du développement culturel régional;
 - 3.3 Mettre en œuvre une politique et des programmes de soutien;
 - 3.4 Rendre disponible un service permettant de connaître et d'avoir accès aux ressources du territoire;
 - 3.5 Reconnaître les artistes, les bénévoles et les travailleurs culturels;
 - 3.6 Outiller les municipalités afin de mieux soutenir le développement culturel local.

4. La promotion et la mise en valeur
 - 4.1 Développer des stratégies afin de promouvoir les arts, la culture et le patrimoine dans la MRC et à l'extérieur ainsi que l'impact d'une vie culturelle riche;
 - 4.2 Développer des outils pour faire connaître les artistes, les organismes, les activités;
 - 4.3 Faire connaître et mettre en valeur l'histoire régionale et les composantes scientifiques;
 - 4.4 Mettre en valeur les coutumes, traditions et les connaissances de la collectivité;
 - 4.5 Rendre accessible des outils assurant la protection du patrimoine.

Dans le but d'alléger la présentation du plan d'action, le lecteur voudra bien se référer aux numéros correspondants aux objectifs présentés ci-haut. *Note relative aux coûts : minime = moins de 3 000\$; moyen = de 3 000\$ à 25 000\$.*

Plan d'action

Orientations Objectifs	1			2		3						4					Responsable	Coûts associés
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5		
Organiser, réseauter et informer																		
Mandater une personne ressource à la MRC à titre de répondant culturel	✓	✓	✓				✓										MRC	
Former un comité culturel regroupant des représentants de chaque municipalité (élu, intervenant, artiste ou représentant du milieu scolaire)		✓					✓	✓				✓	✓	✓			MRC	Nul
Produire une version anglophone des documents officiels	✓		✓														MRC	Minime
Réaliser un événement de lancement de la politique incluant les familles et les aînés	✓		✓				✓										MRC	Minime
Produire et diffuser un répertoire des artistes et intervenants	✓	✓	✓							✓		✓	✓				MRC et Comité	Prod: nul Dif: minime
Produire et diffuser un calendrier des activités saisonnières			✓		✓							✓	✓				MRC et Comité	Prod: nul Dif: minime
Produire et diffuser un répertoire des équipements et des lieux						✓						✓					MRC et Comité	Prod: nul Dif: minime
Effectuer une reconnaissance auprès des directions d'écoles afin de cibler leur intérêt de collaboration	✓											✓					MRC	Nul
Ajouter un volet «découverte du patrimoine» aux <i>Journées de la Culture</i>														✓		✓	Comité	Minime

Plan d'action

Orientations	1			2		3						4					Responsable	Coûts associés
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5		
Consolider et partager																		
Mettre en place un outil aidant les intervenants dans la recherche de financement								√				√	√	√			Comité	Minime
Accompagner les municipalités souhaitant se doter d'un comité/réseau culturel local	√		√										√				Comité	nul
Réaliser un événement régional mettant en valeur les bonnes pratiques en développement culturel et de reconnaissance	√	√					√			√					√		MRC	minime
Explorer la possibilité de collaboration avec les Commissions scolaires pour la mise en place d'une offre d'activités	√		√														MRC	nul
Explorer la faisabilité de produire un outil d'information culturel (virtuel ou imprimé) pour tout le territoire			√				√				√		√				MRC	nul
Effectuer une reconnaissance auprès des organismes, institutions et entreprises privées afin d'explorer la possibilité d'entente de prêts/location de locaux				√		√											MRC	nul
Instaurer un système de prêts d'équipement		√		√		√											MRC	nul

Plan d'action

Orientations	1			2		3						4					Responsable	Coûts associés
	1.1	1.2	1.3	2.1	2.2	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	4.4	4.5		
Collaborer et développer																		
Positionner l'ensemble des acteurs à l'intérieur d'un événement existant ou à créer		√					√			√					√		Comité	Moyen
Mettre en place une boîte à outils pour les municipalités souhaitant soutenir leur milieu							√				√		√				MRC	Nul
Produire des protocoles d'ententes types (prêt d'équipement, location de salle, échange d'expertise, etc.)				√		√											MRC	Nul
Réaliser une évaluation de l'impact de la politique culturelle et du patrimoine							√										MRC	Nul